



Stanstead

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis qu'un requérant a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2020-11, laquelle concerne le lot 5 075 325 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, situé au 2, rue Junction.

La demande consiste à autoriser une marge latérale de 0,3 mètres et une marge arrière de 1,6 mètres pour le bâtiment principal, alors que l'article 5.6 intitulé "Usages, constructions et normes d'implantation par zone" du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige que ces marges de reculs minimales soient respectivement de 2 mètres et 3 mètres.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 11 janvier 2021, à 19 heures au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 17 décembre 2020.

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier